

Le Petit Journal de Saint-Silvain Janvier 2019



***Les élèves des CM1 et CM2 de la classe de Saint-Silvain accompagnés de :
Hélène, leur enseignante ; Stéphanie, la secrétaire de mairie ; Sébastien,
l'employé communal, et Monsieur le Maire***



***Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand***

Le mot du Maire

En ce début d'année 2019, le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit pour vous et vos familles pleine de bonheur, de santé et de prospérité.

Les travaux d'aménagement du bourg sont en cours d'achèvement avec la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse du restaurant, de même que la rénovation de la salle des associations.

En 2018, la fête patronale du 23 septembre a été un temps fort communal, avec le pèlerinage à la fontaine saint Silvain conduit par le nouvel évêque de Limoges, le repas organisé par le Comité des fêtes et la visite commentée du moulin des Barris.

Le 11 novembre, l'hommage personnalisé rendu à chacun des 39 enfants de la commune morts pour la France durant la Grande Guerre a réuni petits et grands dans le souvenir, l'émotion et la reconnaissance.

Il dépend de chacun de nous que se reproduisent, notamment en 2019, ces occasions de partager quelques moments ensemble.

L'épisode neigeux de fin octobre a couvert les routes de branches. J'en profite pour demander aux propriétaires d'élaguer leurs arbres dangereux et de nettoyer les bas-côtés.

Nous voterons le dimanche 26 mai prochain pour élire nos représentants au Parlement européen.

D'ici-là, le débat national annoncé par le Président de la République impliquera probablement la Municipalité.

Un registre est d'ores et déjà à votre disposition à la Mairie pour y consigner vos observations.

Bonne année à toutes et à tous.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le second semestre 2018 : les 27 juillet, 14 septembre, 31 octobre et 23 novembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• Compétences de la Communauté de communes

Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE avait continué à exercer, à titre transitoire, les compétences de chacune des trois anciennes Com-com fusionnées d'AUZANCES-BELLE GARDE, de CHÉNÉRAILLES et de CROCQ (HAUT PAYS MARCHOIS), donc en appliquant trois régimes différents selon les communes. Entre septembre et décembre 2018, une répartition unifiée des compétences entre la Communauté de communes et les cinquante communes qui en sont membres, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a donc été définie par le conseil communautaire de la Communauté de communes (63 membres, dont 33 de l'ancienne Com-com d'AUZANCES-BELLE GARDE, 15 de l'ancienne Com-com de CROCQ, 14 de l'ancienne Com-com de CHÉNÉRAILLES et 1 pour la commune de SAINT-PRIEST).

Avant de se prononcer au sein du conseil communautaire, le Maire de SAINT-SILVAIN a tenu à consulter le Conseil municipal sur la délimitation des compétences, autres qu'obligatoires, à faire exercer par la Communauté de communes. A l'unanimité, le Conseil a avant tout marqué sa préférence pour que la compétence scolaire (900 élèves, dix-sept écoles dans la Com-com, dont celle de SAINT-SILVAIN réunie avec celle de BELLE GARDE au sein d'un regroupement pédagogique intercommunal) reste du ressort de la Communauté de communes, comme elle l'était dans l'ancienne Com-com d'AUZANCES-BELLE GARDE, contrairement aux deux autres anciennes Com-com de CHÉNÉRAILLES et de CROCQ. De façon générale, il a souhaité que l'intercommunalité n'intervienne que dans les domaines où son utilité est avérée.

Le vote du conseil communautaire a attribué les compétences suivantes à la Communauté de communes :

- cinq compétences obligatoires : aménagement de l'espace (schéma, plan, document d'urbanisme, carte communale) ; actions de développement économique ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; accueil des gens du voyage ; collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- cinq compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; équipements culturels, sportifs et scolaires d'intérêt communautaire ; action sociale d'intérêt communautaire ; assainissement des eaux usées ;
- six compétences supplémentaires : aménagement numérique ; « service des écoles » (i.e. la compétence « école ») ; sentiers de randonnée communautaires ; contribution au service départemental d'incendie et de secours ; contingent d'aide sociale ; stations-service de BELLE GARDE et de PEYRAT-LA-NONNIÈRE.

Comme les conseils municipaux des quarante-neuf autres communes, celui de SAINT-SILVAIN a eu ensuite à se prononcer sur ce choix du conseil communautaire. Il l'a approuvé à l'unanimité, en considérant comme raisonnable la sélection retenue des compétences intercommunales. Une seule réserve a été émise, par une partie du Conseil, sur une disposition annexe prévoyant, pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (« GEMAPI »), un financement par une taxe spécifique plutôt que par une prise en charge sur le budget général de la Communauté de communes (90 000 € environ). L'ensemble des conseils municipaux a aussi ratifié ce choix à la majorité qualifiée requise (approbation d'au moins les deux-tiers des communes représentant au moins la moitié de la population ou d'au moins la moitié des communes représentant au moins les deux-tiers de la population).

Le conseil communautaire a ensuite fixé, à la majorité qualifiée requise des deux-tiers (soit au moins 42 voix sur les 63 membres), mais sans que la loi prévoit à ce stade une ratification ultérieure par les conseils municipaux, l'étendue de certaines des compétences dévolues à la Communauté de communes, en fonction de l'intérêt communautaire qui leur est reconnu :

- pour la compétence obligatoire relative à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, ont été retenues les actions visant à clarifier, à mettre en cohérence et à rendre lisibles les règles d'urbanisme, mais n'ont été retenues ni la constitution de réserves foncières, ni les études d'aménagement relatives aux équipements structurants à implanter ou développer.
- pour les compétences optionnelles :
 - o en matière d'environnement et d'énergie, ont été retenues les actions concernant l'implantation de parcs éoliens et la transition énergétique ;
 - o en matière de logement et de cadre de vie, ont été retenus les programmes départementaux de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, les travaux d'adaptation pour les personnes handicapées et âgées, ainsi que les opérations programmées d'habitat (OPAH) ;
 - o en matière d'équipements (investissement et fonctionnement), ont été retenues l'ensemble des équipements préscolaires et scolaires ;
 - o en matière d'action sociale (au sens large) ont été retenues les actions visant à faciliter l'implantation de nouveaux professionnels de santé ; l'immobilier des cabinets médicaux ou des maisons de santé, les actions visant à faciliter le regroupement des professionnels de santé ou à aider à la mise en place de téléconsultations, les petites unités de vie (CROCQ, MERINCHAL), les accueils de la petite enfance, enfance, et des 11-17 ans, ainsi que les aides aux familles, mais pas les transports scolaires (en délégation secondaire de la Région), ni les garderies, ni les cantines, ni les temps du mercredi, qui seront donc du ressort des communes.

• **Travaux 2018**

a- Aménagement du bourg

Sur la place de l'église, le revêtement en enrobé (lot n° 1 ; entreprise COLAS) est achevé, pour le montant prévu, ainsi que l'éclairage (lot n° 4 ; entreprise CARRÉ). La partie pavée est aussi terminée (lot n° 2 ; entreprise POCHEBONNE), de même l'installation du mobilier urbain (lot n° 6 ; entreprise POCHEBONNE), avec un reliquat qui a permis d'ajouter un claustra autour des conteneurs de déchets ménagers.

Deux lots sont actuellement en cours d'exécution : le mur de soutènement (lot n° 3 ; entreprise POCHEBONNE) et la rambarde qui le surmontera (lot n° 5 ; entreprise TABARD), pour laquelle les prestations vont devoir être réajustées en raison de la demande de l'architecte des bâtiments de France de substituer à la rambarde métallique initialement prévue une alternance de murets en pierres et de rambardes métalliques.

b- Salle des associations

Les travaux de rénovation de la salle ont débuté en novembre et devraient être achevés en février.

c- Travaux routiers

Programmées au titre des investissements de 2018, les réfections des routes des BIERGES, de LA PRADELLE et du MAS ont été effectuées en septembre par le SIVOM. L'emplacement des conteneurs de déchets ménagers du village de CHEZ VILLATTE a été goudronné. S'y est ajoutée, à la suite des orages violents du printemps, une intervention d'urgence sur le chemin de LA PRADELLE au CHASSIN CHEVAL.

d- Sécurisation de l'église

L'installation d'une protection par caméras de l'intérieur de l'église a fait l'objet d'une subvention au titre de la DETR. La mise en service interviendra début 2019.

e- Autres travaux en cours

Le réaménagement du chemin rural situé au-dessus du village du CHASSAIN sera réalisé début 2019, de même que les travaux prévus sur le chemin de la carrière à SANNEGRAND pour maîtriser les eaux de ruissellement. Une gouttière va être installée le long de la rive du pan ouest du toit du bâtiment du restaurant.

• Travaux 2019

La préparation des demandes de subvention au titre de la dotation 2019 de l'État pour l'équipement des territoires ruraux (DETR) a été l'occasion d'établir une prévision des travaux à réaliser en 2019, sous la double réserve de l'obtention des subventions demandées et de disponibilités financières suffisantes pour acquitter la part autofinancée par la Commune :

- **travaux de voirie** (17 476,60 €HT ; subvention DETR de 35 % : 6 116,81 €; reste à charge de la commune : 14 855,11 €TTC) :
 - o sur la VC (Voie Communale) n° 1, à l'entrée nord de CHEZ BARDY, réfection de la chaussée sur une longueur de 355 mètres ;

- au CHASSAIN, sur la VC n° 1e à l'entrée nord, depuis la voie communale n° 1, du chemin communal passant entre les maisons JARDY et SCHMITZ, goudronnage sur 20 mètres ;
 - au MONT, sur la VC n° 102, le long de la maison de M. Léon WILDSCHUT, rectification du profil transversal de la chaussée pour dévier les eaux de ruissellement, sur 50 mètres ;
 - à CHEZ MARLIERE, sur la VC n° 6, travaux de préservation de la chaussée, à la suite de la partie déjà traitée depuis la route départementale n° 39, sur 200 mètres ;
 - dans le bourg de SAINT-SILVAIN, réfection du revêtement de la place du cimetière.
- **travaux électriques dans la salle polyvalente** (4 452,26 €HT ; subvention DETR de 40 % : 1 780,90 € ; reste à charge de la commune : 3 561,81 €TTC) :
 - mise aux normes de l'armoire électrique
 - sonorisation
 - **travaux de réhabilitation de l'éclairage public** (8 201,06 €HT ; subvention DETR de 35 % : 2 870,37 € ; reste à charge de la commune : 6 970,90 €TTC)
 - **travaux de réhabilitation de la façade ouest de l'aile nord (salle des associations) du bâtiment de la mairie** (9 050,00 €HT ; subvention DETR de 40 % : 3 620,00 € ; reste à charge de la commune : 7 240,00 €TTC) :
 - reprise crépis
 - peinture
 - menuiserie
 - **travaux de réhabilitation de la façade ouest de l'aile sud (école) de ce même bâtiment** (prise en charge par la Communauté de communes à hauteur de 50 % hors D.E.T.R. ; reste à charge de la commune environ 2 000 €TTC).

• ***Chemin de la fontaine saint Silvain***

M. Jean ALLAIRE, propriétaire du pré (AW 79), exploité par M. Dominique BONNAUD, qui jouxte la fontaine saint Silvain, en contre-bas du bourg, a bien voulu céder à la Commune, pour un euro, une bande de terrain d'environ 4 mètres de large sur 30 mètres de long en lisière de la parcelle contiguë AW 80, entre le chemin de la fontaine et le taillis voisin (AW 127) appartenant à la Commune. Ainsi le chemin communal qui dessert la fontaine pourra être prolongé à travers le taillis jusqu'à la route départementale ou le terrain communal situé en contre-bas.

• ***Chemin de Sidoux***

A la demande de M. Mathieu LAFORGE, qui exploite les terres de Mme Martine BUJADOUX dans le secteur de LA FONT-LA-VIALLE, le chemin rural vers SIDOUX va pouvoir être élargi sur 80 mètres environ depuis son départ de la route départementale n° 38 grâce à l'accord donné par M. Jean SUREAU et sa fille Mme Christiane PRUGNIT pour céder à la Commune pour un euro une bande de terrain d'un mètre de large leur appartenant en bordure de ce chemin. Les travaux d'élargissement seront réalisés par M. LAFORGE à ses frais.

Au-delà, cette fois à la demande de M. SUREAU et de Mme PRUGNIT afin de desservir une de leurs parcelles agricoles située en amont, le chemin pourra être élargi sur une longueur de quarante mètres supplémentaires en débordant aussi d'un mètre sur les parcelles latérales appartenant d'un côté à Mme BUJADOUX et de l'autre à M. SUREAU et à Mme PRUGNIT, qui en sont tous d'accord.

- ***Ressources diverses***

La Commune a reçu 4 142 € au titre de son allocation 2018 du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Elle avait perçu 3 101 € au titre de l'allocation 2017.

Elle a par ailleurs encaissé 307,85 € au titre du produit des amendes de police, qui ont été affectés aux travaux à réaliser sur la route du Mont, en face de la maison de M. Léon WILDSCHUT.

- ***Ventes de terrains relevant du domaine public communal***

Le Conseil municipal a accédé aux demandes de deux propriétaires du village de CHEZ AUFAURE, Mme Bernadette LATOUR et M. Sébastien CARTON, d'acquérir chacun quelques dizaines de mètres carrés du domaine public situés entre leurs maisons respectives et l'emprise de la voie communale qui traverse le village.

Dans les deux cas, les superficies concernées (environ 40 m² dans les deux cas) sont situées au-delà de l'emprise de la route (3,20 mètres de large avec un fossé d'un mètre), tous les frais seront à la charge des deux acquéreurs, et le prix de vente sera de 1 €/m². Le déclassement du domaine public ne nécessite pas une enquête publique dès lors que les cessions ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie communale.

- ***Dérogation pour une construction***

Le Conseil municipal a approuvé la dérogation permettant à M. François PINGUET de construire, à Sannegrاند, sur la parcelle AM 202, précédemment propriété de la section de commune de Sannegrاند, qu'il a acquise en 2015, un bâtiment de stockage de matériels dans le cadre de son projet de création d'une entreprise de travaux publics. Préalablement à l'achat de la parcelle en 2015, un certificat d'urbanisme, attestant qu'elle était constructible, avait été demandé et obtenu, mais le permis de construire n'a pas été demandé dans les dix-huit mois de validité du certificat d'urbanisme et, entre-temps, les règles de constructibilité sont devenues plus restrictives.

Le Maire, le Président de la Communauté de communes (compétente au titre du développement économique) et M. PINGUET sont allés expliquer au sous-préfet le contexte, l'historique et le grand intérêt de cette construction à laquelle sont subordonnées la création et l'installation dans la commune, à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'entreprise de M. PINGUET. La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a ensuite rendu un avis favorable à l'octroi de la dérogation par la préfète.

- ***Modernisation du centre de secours de Crocq***

La Commune de Saint-Silvain est partie prenante du Centre de Secours de CROCQ parce que le village de CHEZ MURSOLLES en relève. A ce titre, elle a accepté en 2015 de contribuer aux travaux d'agrandissement de ce Centre (douches hommes/femmes, un sas pour ambulance à température de 14°, etc.), pour un montant maximum de 702,50 € représentant sa quote-part de la prise en charge d'un emprunt couvrant la moitié des travaux (336 744,50 €HT maximum), l'autre moitié étant financée par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours). Depuis lors, la commune de CROCQ a rétrocédé le bâtiment au département et le coût prévisionnel des travaux a augmenté de 8,5 %. Pour autant, la contribution de la Commune de Saint-Silvain est en baisse, ramenée désormais à 546 € HT, notamment car le nombre d'habitants concernés est passé de 9 à 7 (4 habitants permanents, 3 résidents secondaires).

- ***Service public d'assainissement***

Le Conseil municipal a approuvé le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré dans le cadre de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine. Si l'assainissement collectif, financièrement le plus lourd, occupe la plus grande de partie du rapport, la Commune de Saint-Silvain n'est concernée que par l'assainissement non collectif, pour lequel le service public consiste essentiellement en la réalisation de diagnostics des installations individuelles. Pour les territoires relevant de l'assainissement non collectif dans l'ancienne communauté de communes d'Auzances-Bellegarde (population concernée évaluée à 6 800 habitants environ), ces diagnostics sont assurés désormais en régie par la société VEOLIA, le régisseur précédent, la société HTE, ayant été mis en liquidation. L'exécution du budget 2017 de l'assainissement non collectif y ressort à 52 000 € environ de recettes pour 43 100 € environ de dépenses. Le tarif des diagnostics des installations existantes a été de 67,41 € par diagnostic, facturés au propriétaire de l'installation.

- ***Personnel communal***

Après avis favorable du comité technique du centre départemental de la fonction publique territoriale, le Conseil municipal a approuvé la proposition du Maire relative à la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2019, du nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP) applicable aux deux agents de la Commune, Mme Stéphanie GUINOT, secrétaire de mairie, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (groupe C1) et M. Sébastien CARTON, adjoint technique principal de 2^{ème} classe (groupe C2) : le plafond annuel de leur indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) a été fixé à 2 000 € et le plafond annuel de leur complément indemnitaire annuel (CIA) à 500 €

- ***Logements loués par la Commune***

Les trois logements sont de nouveau tous loués depuis que Mme Laure DESARDILIER et M. Adam SOUF, qui viennent de LUPERSAT, ont emménagé le 1^{er} octobre dans le logement n° 1, le plus grand (80m² environ, 4 pièces). La caution du précédent locataire qui s'était désisté après avoir signé le bail a continué à acquitter l'arriéré de loyer dû.

• **Commission de contrôle des listes électorales**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les listes électorales sont désormais gérées dans le cadre d'un « répertoire électoral unique ». Une nouvelle commission de contrôle doit être créée, comprenant un représentant de l'administration, un autre du tribunal et un conseiller municipal qui ne soit ni le Maire, ni un adjoint. Mme Michèle ALOUCHY a été désignée.

• **École**

L'école de Saint-Silvain est désormais équipée, par la Communauté de communes, d'un tableau numérique avec projecteur interactif.

• **Chutes de neige des 29 et 30 octobre**

Cette neige lourde tombée alors que les arbres étaient encore en feuilles a nécessité de nombreuses interventions du Maire, de l'employé communal et de certains habitants pour dégager les branches qui obstruaient la voirie ou menaçaient dangereusement d'y chuter.

• **Lignes électriques moyenne tension**

Ces chutes de neige précoces ont aussi, une nouvelle fois, montré la vétusté et la fragilité des deux lignes électriques moyenne tension qui desservent la commune :

- celle de RIMAREIX à LA PRADELLE. Un des trois fils s'est rompu à proximité de CHEZ BARDY sans même avoir été touché par la chute d'une branche ;
- celle de MAUTES à LA VILLETTELLE (SANNEGRAND, LES BARRIS, CHEZ TAVERNE, LE MONT, BUXERETTE, CHEZ MURSOLLES).

Il a été demandé au Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC), chargé de la distribution d'électricité par les réseaux moyenne et basse tension, et au gestionnaire de ces réseaux, ENEDIS, de prévoir en priorité la rénovation de ces deux lignes et, si possible, leur enfouissement, ce qui a déjà été fait pour certains tronçons.

• **Chats errants**

La suggestion faite par une habitante de SANNEGRAND de passer une convention avec la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS pour la stérilisation et l'identification (tatouage) des chats errants a été étudiée, mais n'a pas été retenue par le Conseil municipal : il faut compter au mieux 60 € à 80 € par chat, dont la moitié prise en charge par la Fondation et l'autre moitié par la commune, celle-ci devant au préalable verser à la Fondation un acompte en fonction du nombre estimé des chats à traiter.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

ELAGAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA CREUSE

DIRECTION DES SERVICES
DU CABINET
Service des Sécurités
Pôle Sécurité Civile
Affaire suivie par :
Mme Colette JEAN
Tél 05 55 51 58 21

Guéret, le 27 Novembre 2018

La Préfète de la Creuse

à

Mesdames et Messieurs les Maires
en communication à Messieurs les Sous-Préfets d'Arrondissements

OBJET : Elagage des arbres en bordure d'une route

Mon attention a été appelée sur le problème récurrent des branches d'arbres touchant les lignes d'électricité ou de téléphone le long des routes, notamment après des événements climatiques.

Je vous rappelle que les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

L'article L 131-7-1 du code de la voirie routière précise que : « en dehors des agglomérations, le président du conseil départemental exerce, en matière d'entretien des plantations privées pouvant constituer des menaces pour les voies départementales, les compétences attribuées au maire selon l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales ».

Je vous invite donc à rappeler aux propriétaires riverains leur obligation d'élaguer en bordure de voirie et d'appliquer si besoin le code général des collectivités territoriales afin de limiter les chutes de branches sur les lignes électriques ou téléphoniques.

Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice des Services du Cabinet,

Pascale XIMENES

⚠ DÉMARCHAGES A DOMICILE OU PAR TÉLÉPHONE ⚠
ATTENTION AUX FAUSSES QUALITÉS

*EDF, GDF, LA POSTE, FRANCE TELECOM,
INTERNET, SOCIÉTÉ DES EAUX, POLICE,
GENDARMERIE, EMPLOYÉS COMMUNAUX,
DÉMARCHEURS EN TOUT GENRE....*

SOYEZ MÉFIANT ET OBSERVATEUR

- NE FAITES PAS ENTRER D'EMBLÉE UN INCONNU
- EXIGEZ UNE CARTE PROFESSIONNELLE OU UN JUSTIFICATIF D'INTERVENTION AVANT DE LAISSER ENTRER
- NE DONNEZ PAS DE RENSEIGNEMENT SUR VOUS OU VOTRE FOYER, SUR VOS ACTIVITÉS ET VOS ABSENCES
- REFIXEZ UN RDV POUR LEQUEL VOUS NE SEREZ PAS SEUL
- N'HÉSITÉS PAS A CONTACTER LE SERVICE COMPÉTENT POUR CONFIRMER L'OPÉRATION OU LA VISITE
- SOLLICITEZ LA PRÉSENCE D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE
- NOTEZ LES COORDONNÉES DU OU DES VISITEURS
- NE LES LAISSEZ JAMAIS SEULS CHEZ VOUS NI DANS UNE PIÈCE
- NE LEUR MONTREZ PAS OU VOUS RANGEZ ARGENT ET BIJOUX

AU QUOTIDIEN :

- ➡ RANGEZ LE SAC A MAIN, LES CLÉS ET LES PAPIERS
- ➡ FERMEZ A CLÉ PORTES ET FENÊTRES POUR TOUTE ABSENCE
- ➡ EN CAS DE DOUTE, FAITES LE **17**, UN GENDARME VOUS RÉPOND

Tri sélectif

En VRAC dans le BAC : Un doute ? Je jette dans le bac à ordures ménagères

PAS DE SAC DANS LE BAC !

Boîtes, canettes et bidons métalliques
Briques alimentaires
Bien vidés, inutile de les laver

Cartons d'emballage vides
Sans film plastique autour !
Avec les bouchons et compactés

Bouteilles et flacons plastiques
Et le papier (journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, courriers...)

Ne vont pas dans le bac :
Films en plastique
Pots de yaourt ou de crème fraîche
Barquettes d'emballage
Poubelle ordinaire
Appareil électroménager
Vaisselle
Verre
Déchèterie
colonne d'apport volontaire

Informations : CCPBS • 02 98 87 80 58

Message du SIVOM à l'attention de tous :

Malgré une importante communication sur le tri sélectif (prospectus annuel dans chaque foyer, distribution de lettres lors de la mise en place des bacs jaunes, réglottes, autocollants sur les bacs...) nous constatons que certains containers posent encore de gros problèmes.

En effet, les agents de collecte sont souvent obligés de sortir des objets non recyclables des containers, tels que sacs poubelles, bâches plastiques, seaux, cadavres d'animaux, gravats de chantier, verre, etc.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire réaliser un ruban adhésif qui sera apposé sur le couvercle des bacs mal triés, et ceux-ci ne seront collectés que lorsque le tri aura été réalisé correctement.

N'oublions pas qu'un mauvais tri coûte cher.

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 13 novembre 2018 à Bellegarde

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2018

- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 12 CM2 + 10 CM1 = 22 élèves
 - Mme Sabrina SAINSON : 9 CE2 + 7 CE1 = 16 élèves
 - Mme Nathalie de LAGUERENNE : 8 CP + 7 GS = 15 élèves
 - Mme MEIRE : 10 MS + 8 PS + 2 TPS = 20 élèves
- TOTAL = 73 élèves

Mme SAINSON poursuit à temps partiel (3 jours par semaine), le lundi est assuré par Mme PEYNOT

2 - Résultats des élections des parents d'élèves :

Sandrine RUINAUD et Laurent MARTINON représentent l'école de Saint-Silvain,
Céline RAMIREZ et Daniel PONTUS représentent la classe de maternelle,
Emilie MARTIN et Pamela SCHAEFFER représentent les GS et CP
Elodie FAURE et Karen MALLET représentent les CE1 et CE2.

3 - Equipement classe de Saint-Silvain-Bellegarde :

Un tableau numérique interactif a été installé (financé par la COM-COM).

Etat-civil et nouveaux arrivants

Naissance :

Capucine MARQUET, le 14 juin 2018, petite fille de M. et Mme MONTAGNON de Buxerette
Bienvenue au bébé et félicitations aux parents et grands parents

Nouveaux arrivants :

Clémentine MOREAU à Chez Bardy
Laure DESARDELIER et Adam SOUF au bourg
Roxane MOURTERON et Régis ROBIN à Chez Aufaure
Audrey DUMONTEIL et Xavier TAUTON à Chez Bardy

Bienvenue dans notre commune

Mariage :

Justine MONTAGNON et Nicolas MARQUET, le 10 février 2018

Tous nos vœux de bonheur

Décès :

Monique TUFFERY, du bourg, le 10 novembre 2018
Marguerite Marie AUDOUIN, le 20 août 2018, ancienne institutrice à l'école de Saint-Silvain

Toute notre sympathie aux familles

Une habitation atypique dans la Commune



Après un an d'études et de réflexions, du temps à convaincre femme et famille, Julien s'est lancé dans la construction de sa yourte.

A l'huile de coude, il a monté le plancher sur pilotis avec une terrasse de 20 m². L'isolation du plancher est en ouate cellulosique de 20 cm d'épaisseur.

Puis l'entreprise les Pics Verts, de l'Aveyron, est intervenue pour le montage des treillis, des ouvertures et des perches tout le tour de la yourte, en bois naturel et sur mesure, avec une isolation de 20 cm de laine de mouton.

Au sommet, la clé de voute de l'édifice, un magnifique trou de lumière, sculpté en bois, appelé « tonneau » et agrémenté, non pas de verre, mais de cristal (PVC plexi souple). Ce système peut bien sûr s'ouvrir pour permettre une aération.

La toile extérieure fixée par cordage est à changer tous les 15 ans pour un coût d'environ 1 500 euros. Une très grande baie vitrée dominant le village de Sannegrand, s'ouvre sur la terrasse, le paysage est verdoyant, la vue est relaxante...un lieu de sérénité...le temps s'arrête...

Un poêle à granulés chauffe la yourte en consommant 15 kg par 48 heures et surtout pas en continue ; Julien est déjà en tee-shirt !

Actuellement équipée d'une pièce à vivre, 3 chambres, une salle de bain, WC et mezzanine, la yourte de 85 m² peut s'agrandir par juxtaposition, coïncidant avec les ouvertures des fenêtres des chambres. Le contact avec l'extérieur est facilité par une isolation phonique réduite qui permet d'entendre les enfants quand ils jouent sur les 5 500 m² de terrain.

Il n'y a pas eu d'obstacle ou de frein à cette construction, et pour un coût d'environ 40 000 euros, la famille Palayer-Bredier de Sannegrand s'est construit son havre de bonheur.

Angélique, Julien, Lou et Gaby ont emménagé le 1^{er} juin, soit après 5 mois de construction avec une météo parfois capricieuse. Les petits, septiques au début, sont absolument ravis de leur nouvelle habitation et personne ne regrette la maison de pierres.

Merci à eux pour nous avoir fait découvrir ce lieu magique.



***Du nouveau dans la
commune***



EIRL François PINGUET
6 Les Barris – 23 190 St Silvain Bellegarde

**Terrassement – Assainissement
Fendage de bois et piquets**

Déplacements dans un rayon de 30 kms

Siret : 844 655 035 00013
Contact : 06.76.22.64.25
Courriel : eirlpinguet@gmail.com

Devis gratuit

L'entrée en 6^{ème} : une étape...

Amaury, fils de Nadège LAURENSON et Hugo FERNANDEZ de La Ribière, a fait son entrée en 6^{ème} en septembre au collège de Chénérailles.

Pourquoi Chénérailles ? Celui d'Aubusson était trop grand compte tenu des élèves du lycée, et puis trois autres de ses camarades du CM2 de l'école de Saint-Silvain avaient choisi Chénérailles : Gabriel, Florine et Mathis.

On ne quitte pas facilement les copains ! En plus, ils se retrouvent dans la même classe de 6^{ème}. Bien sûr, Amaury appréhendait que « les grands l'embêtent » ; or tout s'est bien passé. Papa ajoute : « c'est très bien encadré ».



Les journées d'école sont bien rythmées, départ de la maison à 7h20 et retour vers 17h45. Les parents des quatre enfants s'organisent pour les emmener prendre le car à Champagnat.

Il aurait pu partir en pension comme sa grand sœur Lou, mais Amaury préfère retrouver sa maison tous les soirs, Papa-Maman et Julius, le chien.

Il consacre en moyenne 45 mn à ses devoirs, agit de façon autonome, profitant aussi des heures d'étude au collège pour s'avancer dans son travail.

Lors de la réunion parents-profs avant les vacances de Noël, les parents n'ont eu que des éloges de leur fiston : gentil, bienveillant, intéressant, sérieux...

Un seul bémol, quand même : la cantine... nettement moins bonne que celle de Bellegarde ! Encore un compliment à Françoise DESMICHEL

Tout juste après avoir fêté ses 11 ans, Gabriel, de Chez Barrat, fils d'Alexia et de Vincent LAVERGNE, a fait sa rentrée en 6^{ème} en septembre dernier, au collège de Chénérailles.

Ce collège a été choisi pour sa taille, la proximité de ses grands-parents maternels, le lieu de travail de sa Maman, sans oublier son cousin entré dans la même classe et les trois copains-copines du CM2 de l'école de Saint-Silvain. Parlons-en du primaire : Gabriel n'était pas vraiment pressé d'en partir... quitter les copains, la maitresse (elle a pleuré dit-il), les pizzas et lasagnes de Françoise !!! Ses matières préférées sont le sport et l'anglais, il est bien organisé dans son travail, Maman a juste à vérifier, avec en moyenne 30 minutes de devoirs à la maison. Les cours durent ¾ d'heure seulement, ce qui laisse des créneaux « silence, on lit » : pendant 15 minutes, chaque enfant se plonge dans un livre sorti de son sac. Les surveillants sont « très sympa », disponible pour discuter avec les jeunes et les aider si besoin.



Gabriel serait bien tenté par le métier d'agriculteur mais Papa ne l'encourage pas vraiment, ce sera peut-être maçon ! En attendant, c'est vélo, jeux vidéo, jeu de dames avec papy...

Les temps forts de la Commune



samedi 14 juillet

Cinquante ans ! Cela fait un demi-siècle que Robert et Jocelyne se sont dit oui et ils ont souhaité fêter cet événement unique dans la vie d'un couple avec leurs amis le jour de la Fête nationale.



Robert Baguette, né le 4 août 1944 à Sartrouville, et son épouse, Jocelyne Pays, née le 31 mars 1951 à Argenteuil, se sont mariés le 28 septembre 1968 à Argenteuil. Ayant passé leurs vies professionnelles dans les Yvelines et en Normandie, ils décident, à l'âge de la retraite, de passer des jours heureux dans la Creuse où ils résident au village de Font-la-Vialle. Ils se souviennent de leur mariage comme si c'était hier, mais cela ne les a pas empêchés de repasser devant la deuxième adjointe. Cet événement a été l'occasion de se remémorer de beaux souvenirs et aussi certainement de renouveler des vœux.



Samedi 18 août : fête champêtre sur le terrain communal organisée par l'ACCA et le syndicat des éleveurs de chevaux de trait de la Creuse.



Comme les années précédentes une très grande réussite pour cette journée ensoleillée, beaucoup d'animations pour le plaisir de tous.





Dimanche 23 septembre : repas de la Saint Silvain organisé par le Comité des fêtes.



Cette année encore, le nombre de convives était au complet, le repas apprécié et la visite du moulin des Barris a eu beaucoup de succès.



Octobre : La société de pêche a fait nettoyer le « pont des mariés » pour un coût total de 1809 euros. Une très bonne action qui a permis de le remettre en valeur et ainsi de conserver le patrimoine.



Avant...

Après !!!





Samedi 3 novembre : concours de belote organisé par le Comité des fêtes.



26 équipes ont participé à cette soirée très amicale, félicitations à Monsieur le Maire et son co-équipier pour avoir remporté le 1^{er} prix !



Samedi 10 novembre : 21^{ème} pot au feu organisé par l'association SYLVIA.

De sources sûres, le pot au feu était délicieux, la musique excellente, les danseurs ravis.



Bravo à toute l'équipe de bénévoles.



Cérémonie du 11 novembre :

Saint-Silvain-Bellegarde a commémoré le centenaire de l'armistice de 1918 de façon particulière : un hommage personnel a été rendu à chacun des 39 morts pour la France de la Commune. La cinquantaine de personnes présentes à la cérémonie, dont une douzaine d'enfants, et de plusieurs nationalités, a écouté avec une grande attention, pendant quarante minutes, sous un soleil copieusement venté, un aperçu de la trop courte vie et de l'effroyable guerre de ces 39 héros communaux. Une sympathique photo de famille et un verre de l'amitié ont conclu ce beau moment de mémoire et d'émotion collective.



Dimanche 18 novembre : les p'tits déj de la Trisomie 21



L'Association Trisomie 21 Creuse, présidée par Agnès BERGIGNAT, se mobilise chaque année depuis 2010 pour l'opération petits-déjeuners. Des bénévoles des deux communes de Saint-Silvain et de Bellegarde ont mutualisé leurs efforts et leur enthousiasme pour préparer et distribuer 231 petits-déjeuners. Rendez-vous l'année prochaine le 3^{ème} dimanche de Novembre.



Vendredi 30 novembre : repas du Comice agricole servi par La Vallée Gourmande à la salle polyvalente de Saint-Silvain, une soirée organisée pour remercier les bénévoles, les exposants et les Maires des communes concernées.



Dimanche 8 décembre : randonnée de Saint-Silvain-Bellegarde à Lupersat au profit du Téléthon



Ce samedi 8 décembre, malgré un temps maussade, ce sont 35 randonneurs qui sont partis de la salle polyvalente de Saint-Silvain-Bellegarde sous la conduite de Patrick CARTON, organisateur de la manifestation, après avoir pris café, jus de fruits et viennoiseries.

Le chemin les a amené à Lupersat où les bénévoles de l'association du patrimoine les attendaient vers 12h15 avec un vin chaud. Après une pause pique-nique où ils ont pu acheter et apprécier les différents gâteaux faits par les bénévoles, le retour vers Saint-Silvain était prévu à 16h30. Ils ont parcouru 16 km en boucle et découvert notre petit patrimoine.

La municipalité de Saint-Silvain a offert un pot à l'arrivée. Une tombola a eu lieu et 10 lots ont été gagnés. Les participations pour la rando, les ventes de gâteaux, la tombola et les dons ont rapporté la somme de 420 €.

Grâce à l'implication des communes de Saint-Silvain-Bellegarde, Lupersat et Bellegarde-en-Marche, de l'association du patrimoine et de tous les marcheurs, cette journée fut une réussite.



Le week-end des 15 et 16 décembre : Noël des aînés de la Commune



Distribution aux aînés de la Commune des 16 colis individuels, 4 colis couples, 2 colis maison de retraite et 17 repas à la Vallée Gourmande, par le Maire et les conseillers municipaux.

A vos Agendas



dimanche 10 février : thé-dansant avec l'orchestre Isabelle REULIANT organisé par le Comité des fêtes.



samedi 9 mars : Fondu-frites organisé par l'association Les P'tits Loups



vendredi 31 mai : fête des voisins.

Invitation à tous ceux qui veulent partager une soirée conviviale.
Retrouvons-nous à la salle polyvalente. Chacun apporte un plat et une bouteille à partager.

Une boisson de bienvenue vous sera offerte par le Comité des fêtes.



samedi 22 juin : fête de l'école en association avec Les P'tits Loups



samedi 29 juin : concours de pêche

Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

E-MAIL :